

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Quinzième session
En ligne
8 – 11 février 2022**

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (2021) et projets recommandés du douzième appel à demandes de financement

Conformément à l'article 4.3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Fonds international pour la diversité culturelle et aux décisions 14.IGC 9 et 14.IGC 11 adoptées par le Comité intergouvernemental, ce document présente un rapport narratif sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle pour 2021 et les projets recommandés du douzième appel à demandes de financement. Lors de la présente session, le Comité est invité à examiner neuf projets recommandés pour financement et à renouveler la moitié des membres du Groupe d'experts du FIDC.

Décision requise : paragraphe 30

I. Contexte

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC ») a été établi en vertu de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») pour financer les projets et activités approuvés par le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « le Comité ») et notamment pour faciliter la coopération internationale en vue du développement durable ainsi que l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement. Instrument clé de la mise en œuvre de la Convention, le FIDC est un fonds multidonateur qui favorise la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. En lançant chaque année un appel ouvert à demandes de financement, le FIDC fournit un soutien financier aux projets portés par des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations internationales non gouvernementales (OING), ainsi que par des institutions publiques œuvrant dans des pays en développement Parties à la Convention de 2005.
2. Conformément au paragraphe 2 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC approuvées par la Conférence des Parties en 2009 et révisées en 2013, le principal objectif du FIDC est d'investir dans des projets conduisant à un **changement structurel** par la mise en place et/ou l'élaboration **de politiques et de stratégies** qui ont un effet direct sur la création, la production, la distribution d'une diversité d'expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, et l'accès à celles-ci, ainsi que par le renforcement des **infrastructures institutionnelles** jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles viables aux niveaux local et régional. De ce fait, les projets soutenus par le FIDC contribuent directement à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable (ci-après « ODD ») du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, parmi lesquels l'ODD 10 « Inégalités réduites », l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » et l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Le FIDC contribue également à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (41 C/4) de l'UNESCO, en particulier de l'Objectif stratégique 3, ainsi que du Programme et budget (41 C/5) dans le cadre du Produit 5.CLT5.
3. Conformément à l'article 4.3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Fonds international pour la diversité culturelle qui prévoit la soumission d'un rapport narratif annuel au Comité, le présent document contient :
 - Un bref rapport de suivi et d'évaluation concernant les projets du FIDC
 - Un récapitulatif des contributions volontaires au FIDC reçues en 2021 et un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds du FIDC adoptée par le Comité à sa quatorzième session ([décision 14.IGC 11](#))
 - Un état de l'utilisation des ressources financières du FIDC en 2020-2021
 - Des informations concernant le renouvellement de la moitié des membres du Groupe d'experts du FIDC
 - Une présentation du douzième appel à demandes de financement et une description des projets recommandés pour financement en 2021
4. À ce document sont également jointes quatre annexes contenant des informations complémentaires visant à orienter les discussions du Comité :
 - Annexe I : Liste des projets recommandés pour financement par le Groupe d'experts du FIDC
 - Annexe II : Ressources financières disponibles dans le cadre du douzième appel à demandes de financement
 - Annexe III : Fiches d'évaluation des projets recommandés du douzième appel à demandes de financement
 - Annexe IV : Nouveaux membres proposés pour le Groupe d'experts

5. Un document distinct a été préparé pour présenter le budget prévisionnel du FIDC pour le prochain exercice biennal (2022-2023) (DCE/22/15.IGC/8), et le rapport financier du FIDC figure dans le document DCE/22/15.IGC/INF.6.

II. Suivi et évaluation des projets du FIDC

6. Depuis 2010, le FIDC a consacré plus de 8,7 millions de dollars des États-Unis au financement de 120 projets dans 62 pays en développement. Conformément au paragraphe 1 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, ces projets ont été déployés dans des pays en développement parties à la Convention et reconnus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) comme faisant partie des économies en développement, des économies en transition et des pays les moins avancés. Ces projets couvrent une grande variété de domaines, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques culturelles au renforcement des capacités des professionnels et entrepreneurs de la culture en passant par l'amélioration de l'accès aux nouveaux marchés et l'accroissement de la participation à la vie culturelle.
7. Le Secrétariat a continué à assurer le suivi de la mise en œuvre des **neuf projets** approuvés par le Comité à sa treizième session en février 2020 ([décision 13.IGC 5a](#)) et des **six projets** approuvés à sa quatorzième session en février 2021 ([décision 14.IGC 8](#)). Par ailleurs, le Secrétariat assure aussi le suivi de la mise en œuvre des **quatre projets restants** approuvés par le Comité à sa douzième session en décembre 2018 ([décision 12.IGC 5a](#)).
8. Les Parties ayant demandé à ce que soient consolidés les efforts de suivi et d'évaluation (S&E) des projets mis en œuvre, le Secrétariat a renforcé son suivi et son évaluation des projets financés pour la période 2020-2021, en utilisant les fonds alloués par le Comité à cette fin (décision 13.IGC 5c). Ce renforcement s'est révélé essentiel, car il permet non seulement au Secrétariat de tirer les leçons de ses efforts en matière de collecte de fonds, mais aussi au FIDC de devenir une plateforme d'apprentissage entre pairs et un **fonds basé sur l'apprentissage** conformément à la recommandation 12¹.
9. Le Secrétariat constitue actuellement une base de données recensant l'ensemble des responsables de projets du FIDC, pour pouvoir lancer tous les six mois une enquête de suivi et d'évaluation. Ce travail régulier permettrait au Secrétariat de suivre en continu les progrès et les effets des projets financés par le FIDC.
10. Par ailleurs, les projets du FIDC ont été cartographiés selon différents critères – secteurs, régions, axes thématiques et publics cibles – dans l'optique d'établir et de maintenir le contact avec les responsables de projets qui ont mis ou mettent actuellement en œuvre des projets similaires ailleurs dans le monde. Cette initiative facilitera l'apprentissage entre responsables de projets du FIDC. De fait, les responsables de projets du FIDC ont déjà entamé naturellement ce processus d'apprentissage entre pairs et de constitution de réseaux, lequel devrait accroître la visibilité et la crédibilité du FIDC en tant que plateforme de coopération internationale pour les industries culturelles et les politiques en faveur de la créativité, tout en ayant un effet multiplicateur dépassant les résultats de chaque projet.
11. Le Secrétariat a en outre lancé une étude sur l'impact de certains projets financés par le FIDC et visant à élaborer des politiques et des mesures en faveur de la créativité. Actuellement en cours de finalisation, les résultats de cette étude d'impact du FIDC seront présentés à la seizième session du Comité.

III. Récapitulatif des contributions volontaires au FIDC et bilan de la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds du FIDC

12. Comme chaque année, conformément à la décision 14.IGC 8, le Secrétariat a lancé en mars 2021 un appel à contributions volontaires à toutes les Parties, en mentionnant le montant

1. Recommandation 12 : « fournir des ressources pour que le Secrétariat puisse entreprendre des mesures ambitieuses afin de transformer le FIDC en un “ fonds basé sur l'apprentissage ” à travers des actions visant à mettre l'apprentissage et la réflexion au cœur de la stratégie du Fonds » (voir le document [DCE/21/14.IGC/9](#)).

correspondant à 1 % de la contribution totale de chaque État membre au budget ordinaire de l'UNESCO. Cet appel a été suivi d'une communication ciblée du Secrétariat auprès des Parties à la Convention.

13. Le montant total des contributions versées par les Parties entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 novembre 2021, avec intérêts, est de **996 536 dollars des États-Unis**. Cette somme correspond à 87 % du montant cible fixé à 1 150 000 dollars des États-Unis pour l'année 2021 dans la stratégie de collecte de fonds du FIDC 2021-2023, adoptée par le Comité à sa quatorzième session (document [DCE/21/14.IGC 11](#)). Des contributions supplémentaires ont été reçues en décembre 2021 mais elles ne figurent pas dans ce document compte tenu du délai nécessaire à son élaboration.
14. Il convient de souligner que plusieurs pays ont augmenté sensiblement le niveau de leurs contributions en 2021 et ont versé une contribution volontaire au FIDC en plus de leurs projets de fonds-en-dépôt.
15. Conformément à la [décision 14.IGC 11](#) et à la [résolution 8.CP 12](#), le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre la stratégie de collecte de fonds du FIDC 2021-2023 en 2021, en lançant le processus de recrutement d'un(e) spécialiste de la communication et de la mobilisation de ressources, et d'une agence de communication. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actions engagées et des principaux résultats obtenus à ce jour :

Actions	Principaux résultats
1 : Mettre en place des capacités de mobilisation de ressources en interne	<p>Atteint</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'une chargée de la mobilisation de ressources
2 : Créer un mécanisme de « flux de communication » du FIDC	<p>Atteint</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des objectifs de communication pour tous les publics identifiés <p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions hebdomadaires avec l'équipe du FIDC • Préparation d'un plan éditorial pour les différents canaux (site Web, réseaux sociaux) • Rédaction des messages clés et de l'Appel à l'action pour tous les publics identifiés • Collecte hebdomadaire d'actualités, de photos, de contenus et de courtes vidéos
3 : Mettre à jour la communication en ligne	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage et ajout des pages/sections manquantes sur le site Web • Mise à jour des contenus en fonction des nouveaux messages • Élaboration de nouvelles pages Web pour chaque public • Actualisation régulière des contenus tout au long de la période couverte par la stratégie et révision au moins tous les 6 mois • Publication régulière de bulletins d'information sur le site Web
4 : Créer et tester un argumentaire puissant et convaincant en faveur du soutien	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et test d'un argumentaire puissant et convaincant en faveur du soutien • Préparation d'un premier événement visant à entretenir les relations avec des donateurs potentiels
5 : Faire progresser l'initiative « Votre 1 % »	<p>Atteint</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recettes de presque 1 million de dollars des États-Unis tirées de l'année 1 (2021) <p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un nouvel exemplaire reprenant les nouveaux éléments de langage • Test du nouvel exemplaire auprès des Parties • Test d'un sondage en ligne auprès des Parties

	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 25 % du nombre de répondants réagissant positivement et contribuant à hauteur d'au moins 1 %
6 : Organiser les premiers événements de création de réseaux et de fidélisation	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix de la date et du lieu du premier événement d'ici février 2022 • Approbation de la liste des invités et envoi des invitations d'ici mars 2022 • Tenue de l'événement le 15 avril 2022 à l'occasion de la Journée mondiale de l'art, en présence de particuliers à haut revenu et de représentants de grandes entreprises et/ou d'États membres. • Organisation de réunions de suivi avec au moins la moitié des participants en juin 2022 • Engagement d'au moins deux particuliers à haut revenu à fournir un soutien pendant l'année 2 (janvier-juillet 2022)

16. Par ailleurs, le Secrétariat a mis à profit les événements organisés en 2021 dans le cadre de l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable² pour accroître la visibilité du FIDC. En donnant la parole à des bénéficiaires du FIDC dans une série d'articles publiés en ligne, il a montré de manière proactive que les projets financés par le FIDC contribuaient au développement de l'économie créative. À l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, le Secrétariat a également organisé en novembre 2021 un débat ResiliArt réunissant des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO, des artistes et des experts. Les participants ont souligné l'importance des investissements dans la créativité et ont appelé à soutenir le FIDC.

IV. État de l'utilisation des ressources financières du FIDC en 2020-2021

17. Conformément au budget du FIDC approuvé pour la période 2020-2021 et à la [décision DCE/20/13.IGC 5c](#), les dépenses suivantes ont été engagées par le FIDC entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 novembre 2021. Les dépenses du mois de décembre 2021 ne sont pas prises en compte ci-dessous compte tenu du délai nécessaire à l'élaboration du présent document. Le rapport complet du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO sur les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 figure dans le document DCE/22/15.IGC/INF.6.

a. Évaluation des demandes de financement (65 000 dollars des États-Unis). Le Secrétariat a utilisé 64 999 dollars des États-Unis pour financer les contrats des membres du Groupe d'experts pour l'évaluation des propositions de projets présélectionnées. Compte tenu du nombre exceptionnellement élevé de projets évalués en 2020 et 2021, les dépenses totales au titre de cette ligne budgétaire ont été de 77 000 dollars des États-Unis, et le Secrétariat a puisé 12 000 dollars des États-Unis dans son budget ordinaire pour combler l'écart.

b. Frais de fonctionnement (1 000 dollars des États-Unis). Sur le montant alloué de 1 000 dollars des États-Unis, le Secrétariat a dépensé 969,42 dollars des États-Unis pour expédier les contrats.

c. Participation des pays les moins avancés membres du Comité aux réunions statutaires (25 000 dollars des États-Unis). Au 30 novembre 2021, un montant de 24 999,94 dollars des États-Unis a été réservé pour financer les coûts de participation de six membres du Comité venant des pays suivants à la quinzième session du Comité, si les déplacements sont de nouveau autorisés compte tenu de la pandémie de COVID-19 : Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Madagascar et Sénégal.

d. Recouvrement des coûts (144 000 dollars des États-Unis). Le Secrétariat a récupéré 143 887 dollars des États-Unis au titre du recouvrement des coûts pour le temps consacré par le personnel de l'UNESCO à la gestion du FIDC.

e. Financement des projets (1 235 229 dollars des États-Unis). À l'issue des dixième

2. <https://fr.unesco.org/commemorations/international-years/creativeeconomy2021>

et onzième appels à demandes de financement lancés en 2019 et 2020, 15 projets ont été financés pour un montant total de 1 197 823 dollars des États-Unis.

f. *Suivi et évaluation des projets (35 000 dollars des États-Unis).* Conformément à la recommandation 12 de la deuxième évaluation externe, le Secrétariat a recruté des spécialistes pour créer une base de données complète recensant les responsables de projets du FIDC et pour entreprendre une étude au sujet de l'impact des projets financés par le FIDC sur les politiques culturelles. Au 30 novembre 2021, une somme de 25 549,91 dollars des États-Unis représentant 73% de la ligne budgétaire a été engagée à ce titre.

g. *Stratégie de collecte de fonds du FIDC (53 000 dollars des États-Unis).* Le Secrétariat a fait appel à une agence de communication pour entamer la mise en œuvre des actions de l'Année 1 de la stratégie de collecte de fonds du FIDC, avant le recrutement d'une spécialiste de la communication et de la mobilisation de ressources en décembre 2021. Le déploiement de la stratégie de collecte de fonds du FIDC se poursuit. Au 30 novembre 2021, une somme de 33 650 dollars des États-Unis représentant 63,49% de la ligne budgétaire a été engagée à ce titre.

V. Renouvellement de la moitié des membres du Groupe d'experts du FIDC

18. Conformément au paragraphe 16 des Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds, un groupe d'experts composé de six membres est proposé par le Secrétariat au Comité pour approbation sur la base des critères suivants :

- répartition et représentation géographiques équitables ;
- diplôme universitaire ou expérience professionnelle dans les domaines des politiques culturelles et/ou des industries culturelles ;
- expérience dans l'évaluation de projets ;
- expérience professionnelle dans la coopération internationale ;
- expérience professionnelle approfondie dans une des régions de l'UNESCO ;
- égalité des genres ;
- maîtrise de l'anglais ou du français et, si possible, compréhension de l'autre langue

19. En outre, le paragraphe 16.1 des Orientations stipule que « les membres du groupe d'experts ont un mandat de quatre ans et sont renouvelés de moitié tous les deux ans afin d'assurer la continuité des travaux ».

20. Au cours de cette session, le Comité est invité à renouveler la moitié des membres du Groupe d'experts du FIDC : trois membres doivent être remplacés pour les groupes régionaux IV, V(a) et V(b).

21. L'annexe IV contient les noms et de courtes biographies des nouveaux membres proposés pour le Groupe d'experts, ainsi que des suppléants proposés. Les trois nouveaux membres proposés sont issus d'une large communauté d'experts ayant travaillé avec l'UNESCO et d'autres agences des Nations Unies à divers titres. Ces propositions répondent aux critères définis dans les Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds et cités plus haut.

VI. Présentation du douzième appel à demandes de financement et des projets recommandés pour financement en 2021

Résultats du douzième appel à demandes de financement

22. Conformément à la [décision 14.IGC 8](#), le Secrétariat a lancé le douzième appel à demandes de financement du FIDC le 17 mars 2021, en fixant la date limite pour la soumission des demandes au 16 juin 2021. Le tableau ci-dessous donne un aperçu général du processus :

23.

PHASE 1 : Soumission (mars-juin 2021)	Au total, 615 propositions de projets ont été soumises : <ul style="list-style-type: none"> • 592 propositions de projets issues de 85 pays éligibles • 3 projets de 3 pays non éligibles • 20 projets présentés par des OING
PHASE 2 : Présélection par les commissions nationales pour l'UNESCO (juillet-août 2021)	75 commissions nationales pour l'UNESCO ont effectué le processus de présélection, tandis que les 10 autres ne se sont pas connectées à la plateforme malgré de nombreux rappels envoyés par e-mail et par téléphone par le Secrétariat. Le taux de participation des commissions nationales au processus de présélection a augmenté : 88,24 % (75 sur 85) en 2021 contre 84,04 % (79 sur 94) en 2020.
PHASE 3 : Évaluation technique par le Secrétariat (août-sept. 2021)	Sur les 137 propositions de projets présélectionnées et les 20 propositions de projets soumises par des OING (soit un total de 157 projets), 78 projets ont été jugés techniquement complets par le Secrétariat.
PHASE 4 : Évaluation par le Groupe d'experts (sept.-déc. 2021)	Sur les 78 projets examinés par le Groupe d'experts, 9 projets ont été recommandés pour financement.

24. La figure 1 ci-dessous présente un aperçu de la répartition géographique des propositions de projets soumises dans le cadre du douzième appel à financement du FIDC.

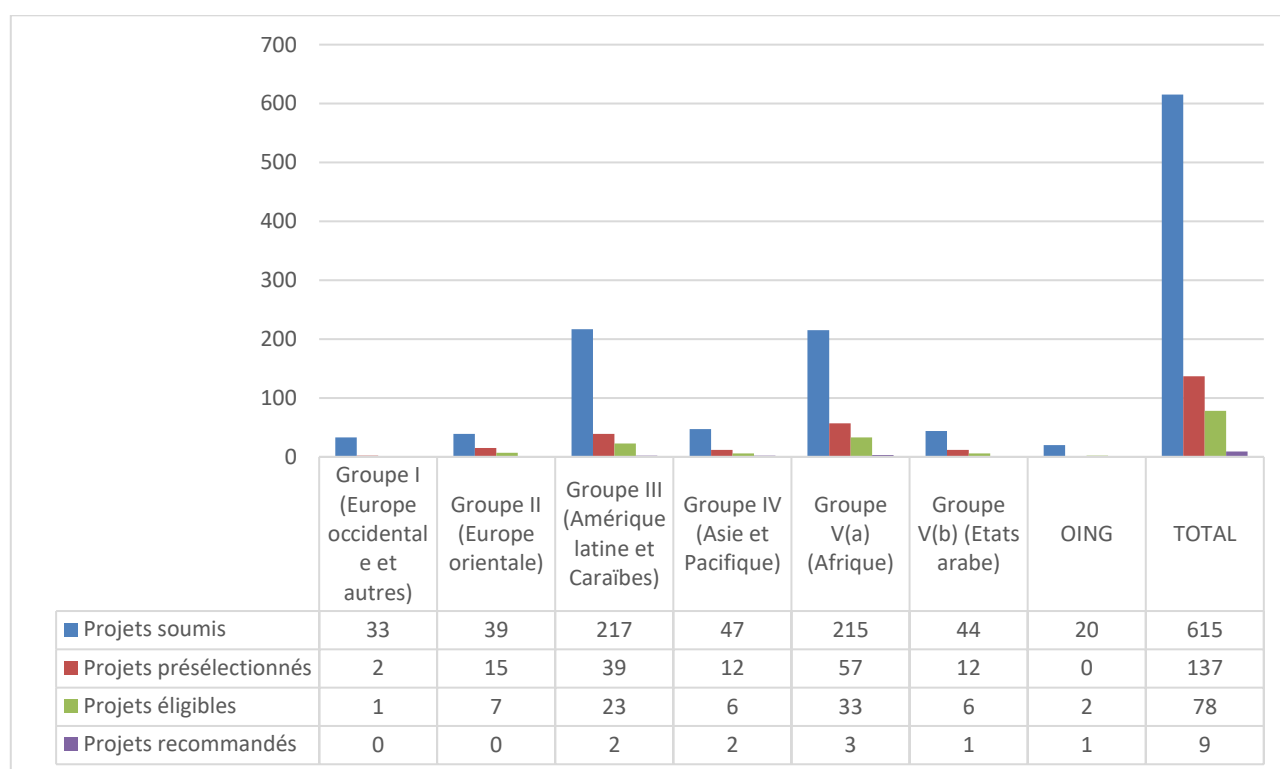


Figure 1 : Répartition par groupe électoral des propositions de projets reçues dans le cadre du douzième appel à financement du FIDC (2021)

Recommandations du Groupe d'experts du FIDC

25. Conformément à la décision 12.IGC 6, par laquelle le Comité a demandé au Groupe d'experts « [...] de recommander pour approbation les projets les mieux notés, qui ont obtenu au moins 30 points, dans la limite des fonds disponibles », le Groupe d'experts a évalué 78 projets au total et **recommande** à l'approbation du Comité **neuf (9) propositions de projets pour un montant total de 736 129 dollars des États-Unis** sur les seize (16) ayant obtenu au moins 30 points. Au 30 novembre 2021, le budget disponible pour financer les projets s'élève à **741 683 dollars des États-Unis** (voir l'annexe II). L'annexe I indique le montant recommandé pour chaque projet.
26. Le Groupe d'experts recommande d'accorder 86 % du budget demandé à chaque projet recommandé afin de pouvoir financer neuf projets issus de quatre régions : trois (3) du Groupe III, deux (2) du Groupe IV, trois (3) du Groupe V(a) et un (1) du Groupe V(b). Le Groupe d'experts a convenu que cette répartition était le meilleur moyen d'atteindre une variété de pays et de régions, étant donné que sans la réduction proposée, seuls sept (7) projets couvrant seulement trois régions auraient pu être recommandés. Les neuf projets recommandés sont : six (6) projets portés par des ONG, deux (2) projets portés par des Parties et un (1) projet porté par une OING. L'annexe III fournit une description des neuf projets recommandés pour financement.
27. Tout en reconnaissant l'utilité des première et deuxième évaluations externes du FIDC ([2012](#) et [2017](#)), qui ont été menées conformément au paragraphe 22 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC³, le Groupe d'experts propose de reporter la troisième évaluation jusqu'en 2024, car cette prolongation de deux ans permettrait à la prochaine évaluation externe d'apprécier les résultats de la stratégie de collecte de fonds du FIDC dont la mise en œuvre s'achève en 2023, et de prendre en compte les impacts du suivi-évaluation (S&E) renforcé des projets financés.

VII. Conclusion et prochaines étapes

28. Grâce aux efforts de renforcement des capacités déployés par le Secrétariat (voir le document DCE/22/15.IGC/4), l'année écoulée a été marquée par une augmentation du nombre de projets soumis par des Parties n'ayant jamais bénéficié du FIDC. Sur les neuf projets recommandés pour cette session, cinq ont été soumis par des pays n'ayant jamais bénéficié du FIDC à ce jour. Le Secrétariat prévoit d'élargir le champ de ses efforts de renforcement des capacités en organisant régulièrement des ateliers et des occasions d'apprentissage entre pairs, dans l'optique de faire du FIDC un fonds basé sur l'apprentissage.
29. Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable en 2021, l'UNESCO a pu accroître la visibilité de la Convention de 2005 et du FIDC sur la scène internationale. Les contributions volontaires mobilisées au cours de l'année 2021 ont presque doublé par rapport à 2020. Cela atteste de l'engagement renouvelé des Parties vis-à-vis du FIDC. Si le Comité décidait d'investir dans le suivi et l'évaluation des projets financés ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds du FIDC, on pourrait s'attendre à ce que le niveau des contributions annuelles au FIDC progresse encore davantage. Le Secrétariat estime qu'il est en effet important de mener la prochaine évaluation en 2024 comme proposé par le Groupe d'experts afin que les résultats de la stratégie de collecte de fonds du FIDC et l'impact du S&E renforcé des projets financés soient évalués.
30. Tirant profit de l'élan suscité par l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, le Secrétariat continuera à défendre la nécessité de mettre en place des politiques fondées sur des données probantes et des cadres réglementaires pour les industries culturelles et créatives. L'étude d'impact du FIDC, que le Secrétariat est en train de

³ Le Paragraphe 21 des Orientations du FIDC stipule qu'une évaluation du FIDC doit avoir lieu tous les cinq ans.

finaliser, devrait étayer cette démarche de plaidoyer.

31. Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 15.IGC 6

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/22/15.IGC/6 et ses annexes ainsi que le document DCE/22/15.IGC/INF.6,
2. Prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans la préparation et la présélection des demandes de financement, améliorer le suivi et l'évaluation des projets financés et consolider la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds du FIDC, et encourage les parties prenantes du FIDC à se mobiliser non seulement pour promouvoir activement le FIDC à des fins de mobilisation de ressources mais aussi pour créer une plateforme d'apprentissage entre pairs afin d'intensifier l'impact du FIDC ;
3. Prend également note du Rapport financier du Fonds international pour la diversité culturelle pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2021, présentés dans le document DCE/22/15.IGC/INF.6 ;
4. Exprime sa sincère gratitude à toutes les Parties ayant versé des contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle, et remercie en particulier les Parties qui ont augmenté le niveau de leurs contributions volontaires ou versé leurs contributions pour la première fois ;
5. Rappelle l'engagement des Parties à verser des contributions volontaires sur une base régulière au Fonds international pour la diversité culturelle, conformément à l'article 18.7 de la Convention, et encourage toutes les Parties à soutenir le Fonds régulièrement en versant une contribution annuelle représentant au moins 1 % de leur contribution au budget ordinaire de l'UNESCO ;
6. Demande au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds du FIDC 2021-2023 et de renforcer le suivi et l'évaluation des projets financés ;
7. Décide de nommer les six experts suivants pour former le Groupe d'experts chargé d'évaluer les demandes de financement et de formuler des recommandations pour examen par le Comité ;
 - a. Groupe I : Mme Valeria Marcolin pour une période de deux ans
 - b. Groupe II : Mme Lidia Varbanova pour une période de deux ans
 - c. Groupe III : M. Lazaro Israel Rodriguez Oliva pour une période de deux ans
 - d. Groupe IV : Mme Anupama Sekhar pour une période de quatre ans
 - e. Groupe Va : Mme Ayeta Anne Wangusa pour une période de quatre ans
 - f. Groupe Vb : Mme Ghita Khaldi pour une période de quatre ans
8. Décide également de nommer six experts suppléants ;

- a. *Groupe I : Mme Astrid Audibert pour une période de deux ans*
 - b. *Groupe II : Mme Mira Burri pour une période de deux ans*
 - c. *Groupe III : M. Eduardo Saravia pour une période de deux ans*
 - d. *Groupe IV : Mme Yoonhyung Jeon pour une période de quatre ans*
 - e. *Groupe Va : Mme Doreen Anthony pour une période de quatre ans*
 - f. *Groupe Vb : Mme Rima Mismar pour une période de quatre ans*
9. Exprime sa reconnaissance au Groupe d'experts pour son important travail, en particulier aux experts sortants qui sont arrivés au terme de leur mandat ;
 10. Remercie les commissions nationales pour l'UNESCO qui ont effectué le processus de présélection et encourage toutes les commissions nationales pour l'UNESCO concernées à participer à ce processus de présélection à l'avenir ;
 11. Prend note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts concernant les projets recommandés pour financement par le FIDC, ainsi que de la nécessité de renforcer la communication mais aussi le suivi et l'évaluation du FIDC ;
 12. Décide que les neuf projets présentés à l'annexe III et joints à cette décision recevront un soutien financier du FIDC ;
 13. Décide de reporter la troisième évaluation externe pour deux ans et demande au Secrétariat d'inclure au budget prévisionnel du FIDC pour la période 2024-2025 le budget nécessaire à la réalisation de la troisième évaluation externe en 2024 et de présenter le résultat de cette évaluation à la dix-huitième session du Comité ;
 14. Décide en outre de lancer le treizième appel à demandes de financement en 2022 ;
 15. Demande au Secrétariat de lui présenter, à sa seizième session, un rapport narratif et financier pour le Fonds international pour la diversité culturelle couvrant la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022.

ANNEXE I

Projets recommandés au Comité par le Groupe d'experts du FIDC dans le cadre du douzième appel à demandes de financement

Points	Pays bénéficiaire	Titre du projet ⁴	Numéro du projet	Nom du demandeur	Profil du demandeur	Montant demandé (en dollars des États-Unis)	Montant recommandé (en dollars des États-Unis)	Montant alloué par le Comité (en dollars des États-Unis)
33	Timor-Leste	Établir une alliance communautaire pour la planification d'un développement culturel durable à Lautem (Timor-Leste)	2021-7456	Many Hands International-MHI	ONG	99 990	85 991	
32	Chili	La formation artistique au service de la diversité culturelle : donner aux jeunes les moyens de transformer leur environnement ⁵	2021-7387	Balmaceda Arte Joven (Corporación Cultural Balmaceda Doce Quince)	ONG	83 422	71 743	
32	Seychelles	Identification des réformes structurelles visant à redynamiser la culture et à la replacer au cœur du développement économique et social des Seychelles ⁶	2021-8177	Ministère de la culture (Institut national des Seychelles pour la culture, le patrimoine et les arts)	Partie	92 540	79 584	
31,5	Colombie	WE ARE DIVERSE: Autonomiser et encourager les femmes de sept pays d'Amérique latine appartenant à des minorités (autochtones, d'origine africaine, LGBTQ+, migrantes et cisgenres) et travaillant dans le secteur audiovisuel ⁷	2021-8067	Federación Iberoamericana de Academias de Artes y Ciencias Cinematográficas, FIACINE (Fédération ibéro-américaine des	ONGI	96 874	83 312	

⁴ Titre du projet tel qu'il figure sur la demande de financement

⁵ Titre à des fins de communication : Favoriser la diversité culturelle en autonomisant les jeunes

⁶ Titre à des fins de communication : Redynamiser la culture et la replacer au cœur du développement économique et social des Seychelles

⁷ Titre à des fins de communication : WE ARE DIVERSE: Autonomiser les professionnelles de l'audiovisuel appartenant à des groupes vulnérables dans sept pays d'Amérique latine

				arts et des sciences cinématographiques)				
31,5	Indonésie	Promouvoir et suivre la liberté artistique en Indonésie	2021-7568	Koalisi Seni Indonesia (Perhimpunan Koalisi Seni Indonesia – Association de la coalition artistique indonésienne)	ONG	99 981	85 984	
31,5	Nigéria	Projet en faveur de l'accès des personnes handicapées aux marchés ⁸	2021-7809	Potter's Gallery Initiative	ONG	100 000	86 000	
31	Bolivie	Promotion des économies culturelles et créatives par la création et le renforcement des espaces culturels autogérés dans la ville de La Paz (Bolivie) ⁹	2021-7614	Fundación Visión Cultural (Fondation Vision culturelle)	ONG	98 668	84 854	
31	Palestine	Ramallah, ville de musique – stratégie pour le développement durable de la ville grâce à la musique	2021-7147	Municipalité de Ramallah	Partie	88 000	75 680	
31	Guinée	Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les secteurs de l'audiovisuel, de la mode et du design en Guinée ¹⁰	2021-7707	La MUSE	ONG	96 489	82 981	
TOTAL						855 964	736 129	
MONTANT TOTAL RECOMMANDÉ								

⁸ Titre à des fins de communication : Améliorer l'accès des artistes handicapés aux marchés

⁹ Titre à des fins de communication : Promotion des industries culturelles et créatives dans la ville de La Paz (Bolivie)

¹⁰ Titre à des fins de communication : Renforcement de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'audiovisuel, de la mode et du design en Guinée

ANNEXE II**Ressources financières disponibles dans le cadre du douzième appel à demandes de financement**

Contributions du 01/12/2020 au 30/11/2021	Montant (en dollars des États-Unis)
Montant des contributions (avec intérêts) – du 01/12/2020 au 30/11/2021	1 133 715,30
70 % des contributions du 01/12/2020 au 30/11/2021	793 600,71
Coûts de gestion (7 %)	51 917,80
Contributions disponibles pour le financement des projets en 2022	741 682,91
Montant total recommandé pour les projets en 2022	736 129,00

ANNEXE III

Fiches d'évaluation des projets recommandés du douzième appel à demandes de financement

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
33	Timor-Leste	2021-7456	Many Hands International-MHI ONG
Titre du projet		Établir une alliance communautaire pour la planification d'un développement culturel durable à Lautem (Timor-Leste)	
Durée du projet		Avril 2022 – mars 2024	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		85 991	
Objectif		Le projet vise à établir une alliance multipartite dans le secteur culturel de Lautem (Timor-Leste) pour favoriser un développement culturel durable. À travers cette alliance, des représentants du gouvernement, de la communauté et de la société civile pourraient contribuer à l'élaboration de politiques. L'objectif est de créer, à plus long terme, une alliance nationale.	
Synthèse (§ 19.1)		Many Hands International est une ONG qui soutient le développement de communautés culturelles dynamiques et vivantes. Elle propose : 1) d'établir une structure de gouvernance locale participative, efficace et portée par la communauté pour le développement culturel durable ; 2) de définir une vision communautaire et d'adopter un plan axé sur l'action pour le développement culturel ; 3) de renforcer les collaborations et les partenariats stratégiques locaux/nationaux.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une structure de gouvernance locale portée par la communauté (Alliance culturelle de Lautem), pour le développement culturel durable. La formation proposée aux parties prenantes de l'Alliance leur permettra de piloter le processus de développement dans leur région et de représenter leurs communautés. • Définition d'une vision communautaire et adoption d'un plan tourné vers l'action pour le développement culturel. À travers l'Alliance les parties prenantes de la communauté – artistes, responsables culturels, ONG, instances gouvernementales, petites entreprises, coopératives et particuliers – pourront exprimer leur opinion quant aux priorités du développement culturel et créatif de la région. • Renforcement des collaborations et des partenariats stratégiques locaux/nationaux. L'Alliance consolide la relation entre les organisations de la société civile (OSC) et le gouvernement afin que la communauté puisse directement contribuer à la planification et à la mise en œuvre des politiques publiques. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Structuration des OSC. À l'heure actuelle, dans la région de Lautem, il n'existe aucun mécanisme permettant aux communautés de collaborer entre elles et avec le gouvernement. La formation de l'Alliance structure les OSC et renforce ainsi les capacités de la société civile.</p> <p>Formation et mentorat des OSC. L'Alliance fournit aux acteurs locaux la formation nécessaire pour qu'ils représentent leurs communautés. Les experts du monde universitaire et du développement communautaire travailleront avec le demandeur pour accompagner les membres de l'Alliance et orienter son action.</p> <p>Participation à l'élaboration des politiques. La relation entre la société civile et le gouvernement sera renforcée, et la communauté</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
33	Timor-Leste	2021-7456	Many Hands International-MHI ONG
		pourra apporter sa contribution à la planification et à la mise en œuvre en définissant les objectifs communs pour la région.	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>La structure du budget est claire. Les coûts couvrent les contributions versées aux membres de l'Alliance, les déplacements et les frais liés aux relations publiques. L'expertise internationale est fournie en nature et représente un atout majeur pour la structure du budget.</p> <p>Fondée en 2008, l'ONG Many Hands International a accumulé depuis une grande quantité de données sur ses bourses et ses activités antérieures au Timor-Leste, lesquelles sont d'une grande pertinence pour le projet. Les membres de l'équipe sont dûment qualifiés. Par ailleurs, les partenaires du demandeur incluent des organisations locales et internationales, et des consultations ont déjà eu lieu pour que ces partenaires confirment leur soutien au projet. Des experts du gouvernement, du monde universitaire et du secteur du développement communautaire piloteront le projet.</p> <p>Le projet adapte un modèle qui a fait ses preuves (Communities that Care), lequel utilise un cadre fondé sur les preuves. Il est conforme au plan de développement stratégique du Timor-Leste et contribue également à la réalisation de la vision économique du pays. Le calendrier est réaliste et les activités bien structurées, synthétiques et cohérentes au regard des objectifs.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		<p>La formation de l'Alliance permet à la communauté de Lautem et à sa société civile d'orienter le développement durable dans la région. Cette évolution structurelle renforce les systèmes d'élaboration des politiques publiques et de mise en œuvre de celles-ci. Après sa formation, l'Alliance sera enregistrée en tant qu'entité et pourra donc bénéficier de financements gouvernementaux.</p> <p>Les partenaires se sont engagés à prolonger leur implication et leur soutien à l'Alliance une fois le projet terminé. Le projet sera évalué et les conclusions des évaluations ainsi que les leçons à en tirer seront publiées afin que le projet puisse être reproduit dans d'autres régions.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Les experts conviennent que le projet est bien conçu. Les partenaires possèdent de solides connaissances et sont bien impliqués. Le projet peut avoir un impact à long terme car il s'agit d'une initiative pilote qui serait reproduite ailleurs. L'un des livrables (un protocole d'accord avec le gouvernement national) aboutira très probablement compte tenu du nombre d'initiatives déjà menées par le demandeur.</p> <p>Les évaluateurs recommandent de mettre l'accent sur la jeunesse et l'égalité des genres, ainsi que sur d'autres groupes vulnérables.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
32	Chili	2021-7387	Balmaceda Arte Joven ONG
Titre du projet		La formation artistique au service de la diversité culturelle : donner aux jeunes les moyens de transformer leur environnement	
Durée du projet		Mai 2022 – octobre 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		71 743	
Objectif		Le projet vise à améliorer l'accès à la diversité des expressions culturelles d'environ 300 jeunes Chiliens de 15 à 26 ans. Il propose un renforcement des capacités par le biais de formations artistiques et d'ateliers sur les principaux aspects de la Convention de 2005. Le module de formation et les évaluations associées seront diffusés plus largement pour contribuer à l'élaboration des politiques en la matière.	
Synthèse (§ 19.1)		Balmaceda Arte Joven (<i>Corporación Cultural Balmaceda Doce Quince</i>) est une organisation culturelle à but non lucratif qui fait appel à l'éducation artistique pour stimuler le sentiment d'appartenance communautaire chez les jeunes Chiliens. Elle propose de : 1) promouvoir l'égalité d'accès des jeunes à des expressions culturelles diverses ; 2) former aux objectifs et aux principes directeurs de la Convention de 2005 et faire connaître les contenus relatifs à cet instrument ; 3) développer un programme pilote d'évaluation des résultats de la formation ; 4) contribuer à l'élaboration de politiques relatives à la promotion et au respect de la diversité culturelle	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Égalité d'accès des jeunes à des expressions culturelles diverses. Les jeunes disposeront des moyens nécessaires pour aborder en tant que citoyens lesdites expressions et les respecter. • Formation aux objectifs et aux principes directeurs de la Convention de 2005. Les artistes qui animent les ateliers de Balmaceda Arte Joven verront leurs capacités renforcées pour pouvoir appliquer les enseignements reçus durant leurs ateliers. • Élaboration d'un programme pilote d'évaluation des résultats de la formation. Il présente les données permettant d'élargir et de diffuser l'information à travers tout le pays ainsi que sur le continent dans le cadre des futures politiques culturelles régionales. • Contribution à l'élaboration de politiques relatives à la promotion et au respect de la diversité culturelle. Un modèle de formation et des données empiriques seront mis à la disposition des institutions culturelles et des établissements d'enseignement. Par ailleurs, le demandeur assurera la promotion de cette initiative lors de conférences nationales et internationales ainsi qu'à l'occasion de débats sur les résultats avec les autorités. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Environnement propice pour les organisations de la société civile (OSC). Le projet permettra d'établir des liens entre les secteurs des arts et de l'éducation et d'autres secteurs gouvernementaux ainsi qu'avec la société civile et les communautés au sens large.</p> <p>Formation et mentorat des OSC. Les artistes qui animent les ateliers de Balmaceda Arte Joven verront leurs capacités renforcées pour pouvoir appliquer les enseignements reçus durant leurs ateliers.</p> <p>Niveaux de participation des femmes à la vie culturelle. La réduction des écarts entre les genres est l'un des défis que le Chili doit relever. Ce projet implique au moins 50 % de femmes.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>Le budget est raisonnablement détaillé et clair.</p> <p>Créée en 1996 Balmaceda Arte Joven dispose de 26 ans d'expérience dans le domaine. Depuis 2016 elle a bénéficié de plusieurs</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
32	Chili	2021-7387	Balmaceda Arte Joven ONG
		<p>mécanismes de financement déployés par le Ministère de la culture, des arts et du patrimoine du Chili. L'équipe comprend plusieurs personnes qualifiées et expérimentées.</p> <p>Le calendrier du projet est réaliste et cohérent, et la méthodologie employée montre bien les liens entre les différentes activités.</p> <p>Les bénéficiaires directs sont clairement mentionnés : il s'agit de 300 jeunes âgés de 15 à 26 ans habitant à Antofagasta, Valparaíso, Metropolitana de Santiago, Biobío et Los Lagos.</p>	
		<p>Durabilité (§ 19.6)</p> <p>Le demandeur prévoit d'assurer le suivi du projet pour appliquer le modèle. À cette fin, des réunions avec des représentants d'autorités publiques telles que les Ministères de l'éducation, de la culture et du développement social sont envisagées pour présenter le modèle proposé. En outre, les informations pertinentes seront communiquées aux décideurs et aux parties prenantes.</p> <p>Parce qu'il utilise les mécanismes de Balmaceda Arte Joven pour assurer le suivi des interventions locales et à l'échelle du quartier, le projet comporte une évaluation de l'efficacité et de l'amélioration du programme de formation. Le demandeur a également mis en place un programme encourageant les anciens élèves à créer des réseaux et utiliser des ressources pour leurs projets indépendants.</p>	
		<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts considèrent que le projet répond aux objectifs du FIDC en matière de promotion de la mise en œuvre de la Convention de 2005. Il s'adresse aux femmes, aux jeunes et aux communautés vulnérables. Grâce à son modèle innovant, l'initiative pourrait devenir une bonne pratique, un exemple de la manière dont la société civile peut promouvoir un processus de formation, de recherche, de promotion et de plaidoyer dans les politiques publiques. L'équipe chargée d'organiser le projet est expérimentée et bien connectée.</p> <p>L'initiative est un exemple de la manière dont la société civile peut, grâce à un modèle innovant, promouvoir un processus de formation, de recherche, de promotion et de plaidoyer dans les politiques publiques.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
32	Seychelles	2021-8177	Ministère de la culture (Partie)
Titre du projet		Identification des réformes structurelles visant à redynamiser la culture et à la replacer au cœur du développement économique et social des Seychelles	
Durée du projet		Mai 2022 – octobre 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		79 584	
Objectif		Le projet a pour but d'identifier les réformes structurelles nécessaires pour redynamiser la culture et la replacer au cœur du développement économique et social des Seychelles.	
Synthèse (§ 19.1)		Le Département de la culture, qui est devenu l'Institut national des Seychelles pour la culture, le patrimoine et les arts (SNICHA), un organe indépendant et autogéré sous l'égide du chef de l'État, propose : 1) de créer et mettre en œuvre une gouvernance et un cadre réglementaire durables ; 2) d'examiner l'attractivité et la promotion des contenus culturels nationaux et de garantir une société seychelloise en harmonie avec sa culture ; 3) de favoriser l'inclusion des femmes, des jeunes et des minorités dans les initiatives locales.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une gouvernance et d'un cadre réglementaire durables. Un cadre réglementaire englobant les trois pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif) permettra de garantir une bonne gouvernance de la culture, ce qui assurera le bon déroulement des cycles de création et de production de l'environnement culturel ainsi que la viabilité financière des entités concernées. • Examen de l'attractivité et de la promotion des contenus culturels nationaux et garantie d'une société seychelloise en harmonie avec sa culture. Une approche transversale et participative reposant davantage sur la concertation, intersectorielle et multidisciplinaire, sera adoptée pour que l'infrastructure dans laquelle les artistes et les artisans évoluent soit solide et pérenne. • Inclusion des femmes, des jeunes et des minorités dans les initiatives locales. Cela permettra aussi de lutter contre la pauvreté et les difficultés subies par les membres les plus fragiles de la population. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Stratégies et cadres intégrés. Des incitations fiscales seront établies pour les acteurs de la culture et de la création. Les méthodes publiques et organisationnelles seront revues pour replacer la culture et les activités culturelles au cœur du développement économique et social.</p> <p>Programme de mobilité Sud-Sud. La mobilité des artistes et des professionnels de la culture sera favorisée par l'identification : 1) de difficultés spécifiques qui entravent l'accès au marché des acteurs de la création ; 2) de procédures facilitant la participation aux événements culturels.</p> <p>Soutien de la participation des femmes à la vie culturelle. La contribution à l'égalité des genres est l'un des axes majeurs du projet.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>La gestion financière sera assurée conformément aux procédures comptables du Gouvernement des Seychelles et contrôlée par le Bureau du vérificateur général.</p> <p>Créé en 1979, le demandeur est l'ancien Département de la culture des Seychelles qui est depuis devenu la SNICHA. Son personnel est composé de fonctionnaires départementaux.</p> <p>Le calendrier (mai 2022-octobre 2023) semble être bien adapté aux activités proposées, lesquelles sont décrites en détail et traitent clairement les enjeux puisqu'il s'agit de recherches, de consultations,</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
32	Seychelles	2021-8177	Ministère de la culture (Partie)
		de réunions publiques et de développement de modules de formation.	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Ce projet soutiendra le mandat de la nouvelle loi relative à la SNICHA et posera les bases nécessaires au développement de politiques et d'activités en s'appuyant sur les contributions de la communauté. L'évaluation de la contribution économique des ICC, la recherche de ressources et de stratégies adéquates, la sensibilisation à la valeur du secteur seront autant d'éléments renforcés pour garantir un impact à long terme.</p> <p>Un cadre de partage des données et une liste des principaux axes des futures formations sont proposés dans le cadre du suivi qui sera mis en place à la fin du projet.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Les experts remarquent la pertinence de ce projet pour le FIDC. Il est bien conçu et faisable. En raison des liens étroits entre le demandeur et le gouvernement, le projet pourra être pérennisé aussi longtemps que le gouvernement s'engagera à fournir des fonds et des ressources. Le budget pourrait être révisé car à l'heure actuelle il est principalement consacré aux équipements et à l'organisation de conférences.</p>	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Argentine, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Mexique, République Dominicaine	2021-8067	Federación Iberoamericana de Academias de Artes y Ciencias Cinematográficas, FIACINE (ONGI)
Titre du projet		WE ARE DIVERSE: Autonomiser et encourager les femmes de sept pays d'Amérique latine appartenant à des minorités (autochtones, d'origine africaine, LGBTIQ+, migrantes et cisgenres) et travaillant dans le secteur audiovisuel	
Durée du projet		Avril 2022 – novembre 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		83 312	
Objectif		Ce projet vise à soutenir et autonomiser les femmes qui appartiennent à des minorités (autochtones, d'origine africaine, LGBTIQ+, migrantes et cisgenres) pour qu'elles participent davantage à l'industrie audiovisuelle en Argentine, au Chili, en Équateur, au Guatemala, au Mexique et en République Dominicaine.	
Synthèse (§ 19.1)		La Fédération ibéro-américaine des arts et des sciences cinématographiques (<i>Federación Iberoamericana de Academias de Artes y Ciencias Cinematográficas</i> - FIACINE) est une organisation à but non lucratif qui rassemble les académies de la région spécialisées dans le cinéma, les arts et les sciences. Elle propose : 1) d'identifier les groupes de femmes appartenant à des minorités (autochtones, d'origine africaine, LGBTIQ+, migrantes et cisgenres) actives dans l'industrie audiovisuelle de sept pays d'Amérique latine, 2) et de décrire la situation en matière d'emploi et de formation de ces femmes qui constituent les groupes cibles ; 3) de préparer un rapport dressant une cartographie du secteur audiovisuel en s'intéressant particulièrement aux groupes identifiés et en proposant des recommandations pour le développement des politiques publiques ; 4) de créer une plateforme de mise en réseau pour les groupes minoritaires identifiés.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Identification des groupes cibles. Un sondage virtuel mené par la Fédération en Colombie avec la collaboration des académies du cinéma dans les pays cibles permettra de créer un répertoire ou une base de données des différents collectifs concernés. • Description de la situation des groupes cibles en matière d'emploi et de formation. Des enquêtes seront menées pour définir les paramètres de conception et d'application des ateliers qui contribueront au renforcement des capacités et des compétences entrepreneuriales. Les femmes ciblées par le projet bénéficieront d'un meilleur accès aux marchés et aux industries culturelles des secteurs audiovisuels nationaux et internationaux. • Préparation d'un rapport dressant une cartographie du secteur audiovisuel des sept pays concernés et proposant des recommandations pour le développement des politiques publiques. Le texte du rapport et les recommandations seront rédigés en fonction des informations recueillies grâce au recensement, aux enquêtes et aux ateliers. • Création d'une plateforme de mise en réseau pour les groupes cibles. Le forum WE ARE DIVERSE sera conçu comme un espace propice à la constitution de réseaux. 	
Pertinence par rapport aux		Mesures en faveur de la création d'emplois et de	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Argentine, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Mexique, République Dominicaine	2021-8067	Federación Iberoamericana de Academias de Artes y Ciencias Cinematográficas, FIACINE (ONGI)
objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>l'entrepreneuriat. Les minorités seront amenées à acquérir des compétences entrepreneuriales. Elles mèneront à bien des projets qui créeront des emplois dans leurs communautés.</p> <p>Déclaration, recommandations et résolutions conformes aux objectifs de la Convention. Les recommandations pour la formulation des politiques publiques seront incluses dans le rapport WE ARE DIVERSE. Tout comme le développement de relations avec la FIACINE, cela contribuera au renforcement de l'élaboration des politiques.</p> <p>Soutien aux femmes artistes et aux professionnelles de la culture. La création et le renforcement de réseaux de femmes et leur présence dans le secteur audiovisuel leur apportent un soutien en tant qu'artistes et professionnelles.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>La FIACINE couvrira 66 % du coût total du projet. Les salaires et les frais se justifient au regard du projet. Les charges fixes sont nulles.</p> <p>Le demandeur dispose déjà d'une expérience dans ce domaine. Depuis 2016 il publie un rapport annuel intitulé <i>MUJERES DE FIACINE</i>, entre autres. Le demandeur principal a les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet et l'équipe comprend un coordonnateur pour chaque pays.</p> <p>La méthodologie du projet est transparente. Les principales activités sont interconnectées et permettent de bien traiter les enjeux. Toutefois, le processus d'identification des groupes cibles mériterait d'être développé.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Le projet contribuera aux travaux déjà mis en œuvre par la Plateforme ibéro-américaine des régulateurs de l'audiovisuel au sujet de la représentation du genre à l'écran. Il contribuera également à l'élaboration de politiques en s'appuyant sur les liens établis avec le Secrétariat exécutif de la Conférence des autorités visuelles et cinématographiques ibéro-américaines (CAACI).</p> <p>Le rapport et la base de données seront communiqués à la CAACI afin d'améliorer l'efficacité des actions telles que le forum envisagé. Le projet maintiendra le contact avec les participants de différents ateliers, et une enquête sera menée pour évaluer le renforcement des capacités et leur efficacité.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Les experts remarquent que ce projet soutient et autonomise les femmes appartenant à des groupes marginalisés dans le secteur du cinéma en Amérique latine en consolidant leurs savoir-faire et leurs compétences entrepreneuriales.</p> <p>Le projet est bien rédigé et les objectifs sont clairs, de même que les activités et les résultats prévus. Ce projet est l'un des rares qui concernent les communautés LGBTIQ+ et favorise également la coopération Sud-Sud. Il est à même de porter des changements structurels.</p>	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Indonésie	2021-7568	Koalisi Seni Indonesia ONG
Titre du projet		Promouvoir et suivre la liberté artistique en Indonésie	
Durée du projet		Avril 2022 – mars 2024	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		85 984	
Objectif		Le projet vise à promouvoir la liberté artistique et à impliquer les parties prenantes dans un suivi systématique des violations de cette liberté. Il pourrait compter parmi ses résultats l'amélioration de l'écosystème de suivi des droits de l'homme en Indonésie et apporterait des éléments à ajouter au prochain RPQ.	
Synthèse (§ 19.1)		Koalisi Seni Indonesia (<i>Perhimpunan Koalisi Seni Indonesia</i> – Association de la coalition artistique indonésienne) est une association qui milite pour le développement de politiques dans le secteur des arts. Elle propose : 1) de promouvoir la liberté artistique en menant des études de référence et des études en bout de chaîne sur les connaissances pratiques des parties prenantes en matière de liberté artistique ; 2) de renforcer les capacités des journalistes, des communautés artistiques et des organisations des droits de l'homme en ce qui concerne le suivi et le signalement des violations de la liberté artistique ; 3) d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance de l'état actuel de la liberté artistique en Indonésie.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la liberté artistique au moyen d'études. Un manuel pratique sera publié et plusieurs campagnes publiques seront lancées. • Renforcement des capacités des parties prenantes. Un système de suivi et des réseaux seront développés pour les journalistes, les communautés artistiques et les organisations des droits de l'homme. Un bureau public d'information sur la liberté artistique sera établi avec la collaboration d'une organisation des droits de l'homme. • Amélioration de l'évaluation de l'état actuel de la liberté artistique en Indonésie par les organisations de la société civile et les institutions publiques. Des rapports de suivi et des recommandations en vue d'une action politique seront élaborés. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Système d'information et statistiques Les données et les rapports de suivi sur la liberté artistique seront produits et diffusés pour éclairer l'action politique en la matière.</p> <p>Formation et mentorat des OSC. Un guide à l'intention de la communauté artistique sera rédigé et diffusé.</p> <p>Suivi des violations de la liberté artistique. Le projet contribuera au suivi des violations de la liberté artistique concernant les jeunes, les femmes et les personnes non binaires.</p> <p>Même si ce ne sont pas des objectifs prioritaires du projet, l'égalité des genres, la jeunesse et la coopération internationale font partie des aspects abordés.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>Le budget est détaillé et clair. La moitié de la somme demandée couvrira les salaires et les frais, ce qui semble raisonnable. Les frais relatifs à la communication s'élèvent à 8 278 dollars des États-Unis, ce qui paraît peu puisqu'il s'agit d'un projet de plaidoyer. Les frais de déplacement et d'équipement sont minimes.</p> <p>Établi en 2012, le demandeur a déjà reçu un soutien financier international. Le recours à d'autres sources de financement prouve sa capacité à mener un projet, de même que les compétences des</p>	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Indonésie	2021-7568	Koalisi Seni Indonesia ONG
		<p>équipes qui sont clairement décrites dans le cadre logique de présentation du projet. Le personnel de Koalisi Seni compte actuellement 288 personnes et regroupe des organisations de 21 provinces en Indonésie. Elle favorise et met en œuvre des activités de plaidoyer dans le secteur des arts et de la culture.</p> <p>Le programme est vaste, les activités semblent bien préparées et le calendrier est réaliste et cohérent. Toutes les activités sont incontestablement liées à au moins un objectif du projet.</p>	
		<p>Durabilité (§ 19.6)</p> <p>Les effet à long terme du projet apparaîtront comme l'un des résultats de la stratégie en faveur de partenariats solides. Le projet implique plus de 14 organisations publiques et privées, y compris le Ministère de la culture et le Bureau de l'UNESCO à Jakarta. Les partenaires sont également actifs dans d'autres domaines, ce qui favorise le transfert de connaissances. Les prestataires sont aussi bien identifiés. Le demandeur envisage d'accroître leur engagement en les impliquant dès les premières phases du projet.</p> <p>Les bénéficiaires des activités seront contactés régulièrement après chaque activité pendant toute la durée du projet pour repérer tous les avantages découlant du projet. Ce suivi sera assuré pendant au moins 4 ans par le biais d'entretiens réguliers avec les principales parties prenantes afin de repérer toute modification ou répercussion du projet après son achèvement.</p>	
		<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts estiment que le projet est bien conceptualisé. Le demandeur fonde le projet sur sa grande expérience de la collecte de données et des analyses portant sur la liberté artistique. La planification, le budget et le plan des activités ont été rigoureusement préparés et permettront d'atteindre les objectifs. Portant surtout sur la liberté artistique, le projet correspond aussi aux objectifs globaux du FIDC visant à développer des réseaux professionnels et à renforcer le rôle du gouvernement pour soutenir les industries culturelles.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Nigéria	2021-7809	Potter's Gallery Initiative ONG
Titre du projet		Projet en faveur de l'accès des personnes handicapées aux marchés	
Durée du projet		Avril 2022 – mars 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		86 000	
Objectif		Le projet vise à créer un secteur culturel et créatif inclusif pour les personnes handicapées au Nigéria. Il favorise l'inclusion des personnes handicapées dans les industries culturelles et créatives du Nigéria en renforçant leurs capacités et en améliorant leur accès aux marchés.	
Synthèse (§ 19.1)		Potter's Gallery Initiative est une ONG non confessionnelle dirigée par des personnes handicapées. Elle propose de : 1) promouvoir l'engagement des principales parties prenantes du secteur culturel et créatif ; 2) renforcer les capacités des OSC afin qu'elles plaident efficacement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées ; 3) développer de nouveaux moyens d'accès aux marchés à l'aide des technologies numériques.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'engagement des principales parties prenantes du secteur culturel et créatif pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités de ce secteur. Une note de synthèse présentant les stratégies visant à favoriser l'inclusion des artistes et créateurs handicapés est préparée et diffusée auprès du grand public. • Les capacités des OSC sont renforcées afin qu'elles puissent plaider efficacement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Des formations portant sur différentes thématiques (narration, photographie, doublage, publicité sur les réseaux sociaux, etc.) seront dispensées sur le terrain par des consultants. • Développement de nouveaux moyens d'accès aux marchés à l'aide des technologies numériques. Une application mobile sera créée pour promouvoir les œuvres d'artistes handicapés. Ces artistes pourront ainsi accéder aux marchés nationaux et internationaux. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Participation et accès à des expressions culturelles diverses. Le projet permettra d'accroître la visibilité des artistes et créateurs handicapés du Nigéria en favorisant leur accès aux marchés, en renforçant leurs capacités et en proposant d'autres activités.</p> <p>Transformation numérique des industries et des institutions. Le développement d'une application mobile pour promouvoir les œuvres créées par des personnes handicapées facilitera l'accès aux marchés, notamment internationaux.</p> <p>Soutien aux femmes artistes et aux professionnelles de la culture. Le projet veillera à impliquer au moins 50 % de femmes.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>Le budget est bien adapté aux activités prévues. Cependant, les frais associés aux pauses sont trop élevés et les coûts du test de l'application ne sont pas couverts.</p> <p>La mission de Potter's Gallery Initiative est conforme aux objectifs principaux du projet. Cette ONG a déjà mené à bien plusieurs projets de grande ampleur parmi lesquels le magazine Disability Art Space, le Festival international des capacités artistiques d'Abuja et des stages intensifs de formation dans le domaine de la création. Les personnes chargées du projet sont qualifiées et les responsabilités sont clairement définies.</p> <p>La méthodologie du projet se concentre sur plusieurs événements clés.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31,5	Nigéria	2021-7809	Potter's Gallery Initiative ONG
		Elle est claire et simple. Le volet concernant l'action politique mériterait toutefois d'être davantage détaillé.	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Le projet poursuit des activités déjà mises en place par le demandeur principal, par exemple les stages intensifs de formation dans le domaine de la création et les interactions avec les parties prenantes.</p> <p>Le suivi et l'évaluation seront considérés comme des priorités pendant la phase d'exécution du projet. Les capacités artistiques et créatives et les compétences des participants seront évaluées avant les stages de formation. Le projet prévoit ensuite des évaluations à mi-parcours et finales pour déterminer l'impact de ces activités. Un évaluateur externe sera aussi sollicité.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Les experts estiment que ce projet peut améliorer la situation actuelle, peu favorable, des artistes handicapés. La méthodologie repose sur divers événements – rencontres des parties prenantes, groupes de travail, réunions de plaidoyer, élaboration d'une application numérique, etc. – visant à améliorer la visibilité et l'inclusion des artistes handicapés. Les résultats sont bien formulés et étayés par des indicateurs spécifiques, et le projet correspond bien aux priorités du FIDC.</p>	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31	Bolivie (État plurinational de)	2021-7614	Fundación Visión Cultural ONG
Titre du projet		Promotion des économies culturelles et créatives par la création et le renforcement des espaces culturels autogérés dans la ville de La Paz (Bolivie)	
Durée du projet		Avril 2022 – octobre 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		84 854	
Objectif		Le projet porté par <i>Fundación Visión Cultural</i> avec le concours de la Coordination nationale des espaces culturels (CNEC) vise à renforcer les capacités commerciales du secteur culturel. Il s'adresse à des artistes de moins de 35 ans, femmes et hommes en nombre égal. Il propose également des modifications structurelles du système réglementaire municipal.	
Synthèse (§ 19.1)		<i>Fundación Visión Cultural</i> (Fondation Vision culturelle), ONG qui renforce la vie culturelle bolivienne et défend l'interculturalisme, et la CNEC proposent de : 1) contribuer au développement des industries culturelles et créatives, des économies collaboratives et des systèmes communautaires de production à La Paz ; 2) promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réglementations municipales et de politiques publiques relatives aux économies culturelles et créatives et aux espaces culturels autogérés de la municipalité ; 3) renforcer les capacités des membres de la CNEC pour en faire des agents du changement structurel.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement des industries culturelles et créatives, des économies collaboratives et des systèmes communautaires de production à La Paz. Les expériences réussies d'entrepreneuriat culturel seront cartographiées et des espaces dédiés à l'échange et au partage de connaissances seront créés. • Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de réglementations municipales et de politiques publiques relatives aux économies culturelles et créatives et aux espaces culturels autogérés de la municipalité. Des activités de socialisation seront menées, des processus de formation seront établis et des espaces d'information, de conseil et d'orientation culturelle seront créés dans plusieurs grands districts. • Renforcement des capacités des membres de la CNEC pour en faire des agents du changement structurel. Les mécanismes de planification, de suivi, de communication, d'évaluation et d'interaction avec d'autres réseaux seront améliorés. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Développement des systèmes d'information et des statistiques ainsi que des événements culturels et des échanges. Des informations sur les expériences réussies seront recueillies, et des espaces dédiés à l'échange et au partage de connaissances seront créés.</p> <p>Participation à l'élaboration des politiques. Le projet favorise la diversité et le dialogue interculturel afin de renforcer le rôle de la société civile dans les processus d'élaboration des politiques culturelles.</p> <p>Soutien aux femmes artistes et aux professionnelles de la culture. Ce projet contribue à la promotion de l'égalité des genres en s'adressant à des femmes artistes de moins de 35 ans</p>	

Points	Pays bénéficiaires	Numéro du projet	Demandeur
31	Bolivie (État plurinational de)	2021-7614	Fundación Visión Cultural ONG
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p><i>Fundación Visión Cultural</i> appliquera ses propres systèmes à la gestion financière du projet. La responsabilisation et la transparence seront assurées, et un contrôleur financier rattaché au projet mettra en œuvre des mécanismes de surveillance interne.</p> <p>Actif depuis 2008, le demandeur dispose d'une solide expérience dans le domaine de la gestion culturelle. L'institution partenaire, la CNEC, rassemble 60 espaces culturels autogérés répartis sur l'ensemble du territoire bolivien. L'équipe est codirigée par deux responsables culturels locaux, dont M. Zarati qui a été pendant six ans (jusqu'en avril 2021) chargé de consolider le modèle de gestion publique pour le développement des arts et de la culture de la ville de La Paz.</p> <p>Le projet porte sur des enjeux pertinents. Les activités sont détaillées ; la méthodologie est cohérente et elle repose largement sur l'implication des partenaires.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Le nombre de partenaires est impressionnant, mais cela se comprend compte tenu de la nature du projet. En l'occurrence, il s'agit d'un atout et de la meilleure manière de garantir la durabilité du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires sont clairement définis.</p> <p>Le projet propose des approches innovantes pour les mesures de suivi déjà lancées par les institutions publiques. Ces approches autonomisent la société civile et renforcent ses liens avec le secteur commercial de la culture.</p> <p>Le suivi auprès des bénéficiaires sera principalement assuré par la CNEC.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Les experts considèrent que les objectifs et les résultats du projet sont clairs. La méthodologie repose sur des partenariats étendus et des consultations approfondies, ce qui permettra de pérenniser l'impact du projet. Les bénéficiaires directs et indirects du projet sont clairement présentés.</p> <p>Le projet est novateur à plus d'un titre : il propose d'autonomiser les organisations de la société civile dans des espaces autogérés de gestion culturelle pour favoriser la mise en œuvre des plans locaux et de la législation culturelle et, dans une démarche participative, leur donne les moyens d'optimiser ces instruments. D'autre part, il est axé sur le développement des capacités et, plus important encore, il contribue à la création de liens entre la société civile et les entrepreneurs culturels de la région.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31	Palestine	2021-7147	Municipalité de Ramallah (Partie)
Titre du projet		Ramallah, ville de musique – stratégie pour le développement durable de la ville grâce à la musique	
Durée du projet		Avril 2022 – août 2023	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		75 680	
Objectif		Le projet vise à créer une stratégie pour le développement durable de la ville grâce à la musique.	
Synthèse (§ 19.1)		La municipalité de Ramallah, organisme public qui accompagne les habitants et les visiteurs de Ramallah propose de : 1) cartographier l'industrie musicale et élaborer une stratégie pour le développement du secteur ; 2) repérer et étudier les déficits de compétences pour mettre au point un programme pédagogique sur mesure.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de l'industrie musicale et élaboration d'une stratégie de développement. Ces travaux permettront d'améliorer la conception des politiques en la matière et de faire connaître le secteur de la musique ainsi que son rôle pour le tourisme et la cohésion sociale, entre autres. Ils feront appel à une grande variété de membres de la communauté. Par ailleurs, le conseil exécutif chargé de la planification, dans lequel la parité sera respectée, impliquera des représentants de la société civile. • Repérage et étude des déficits de compétences relatives à la mobilité des artistes pour mettre au point un programme pédagogique sur mesure. Ces travaux permettront de renforcer les capacités des professionnels de la musique, pour favoriser leurs carrières internationales et les aider à établir des partenariats. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Stratégies et cadres intégrés et systèmes d'information et statistiques. Les données relatives au secteur de la musique, et notamment à son rôle socioéconomique, seront collectées pour éclairer l'élaboration d'une stratégie de développement pour la ville.</p> <p>Programmes d'enseignement et de formation et systèmes d'information sur la mobilité. La mobilité internationale des artistes originaires de Ramallah sera facilitée par la mise en œuvre d'un système pédagogique.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>La ligne budgétaire consacrée aux salaires et aux frais représente 56 % du budget total, ce qui paraît beaucoup. Toutefois, seule la moitié de ce total est demandée au FIDC, le reste devant être financé par d'autres sources</p> <p>Sept personnes faisant partie de l'équipe du projet sont expérimentées et assureront des fonctions liées à la coordination, aux relations publiques, à la formation et à l'examen final de la stratégie élaborée.</p> <p>Les activités semblent appropriées au regard du contexte décrit, tout comme les objectifs et les résultats. La durée du projet (deux ans) est adaptée aux activités proposées, compte tenu du fait qu'une institution doit être créée pour déployer la stratégie.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Quatre rôles sont définis pour les partenaires dans le formulaire de demande.</p> <p>Le projet s'appuie sur des travaux existants concernant les stratégies culturelles au sens large. Ramallah fait partie du Réseau des villes résilientes et a mis au point un plan de développement à l'horizon 2050. C'est aussi une Ville créative de l'UNESCO. La ville collabore avec plusieurs agences des Nations Unies et ses activités sont conformes</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31	Palestine	2021-7147	Municipalité de Ramallah (Partie)
		<p>aux ODD du Programme 2030. Le projet s'inscrit dans le Plan national pour la culture et Ramallah s'impose progressivement comme le pôle culturel de la Palestine. Le projet permettra de réaliser un exercice de cartographie et de développer des plans opérationnels pour que la ville exploite tout son potentiel.</p> <p>Un bureau « Ramallah, ville de musique » sera créé sous l'égide de la municipalité de Ramallah. La coopération avec différentes institutions, notamment universitaires, consolideront les impacts à long terme.</p>	
		<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts estiment que ce projet est intéressant car il générerait d'importantes connaissances sur la dynamique de l'industrie musicale à Ramallah. Il permettrait également la mise en place par la ville d'un plan d'action visant à accompagner les professionnels de la musique et à mieux faire connaître ce secteur. Des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de la stratégie devront être mobilisées pour garantir la durabilité du projet et ses effets à long terme. Par ailleurs, pour améliorer la proposition, une part du budget devrait être allouée aux travaux de cartographie et de recherche.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31	Guinée	2021-7707	La MUSE ONG
Titre du projet		Renforcer l'entrepreneuriat culturel dans les secteurs de l'audiovisuel, de la mode et du design en Guinée	
Durée du projet		Avril 2022 – mars 2024	
Montant recommandé en dollars des États-Unis		82 981	
Objectif		Le projet vise à soutenir l'entrepreneuriat culturel dans les secteurs de l'audiovisuel, de la mode et du design en Guinée.	
Synthèse (§ 19.1)		La MUSE, ONG qui rassemble des artistes et des acteurs de la culture pour favoriser le développement du secteur, propose de : 1) renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat culturel ; 2) contribuer au développement et à la structuration de nouvelles ICC dans les secteurs de l'audiovisuel, de la mode et du design.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'écosystème de l'entrepreneuriat culturel. Les acteurs des secteurs ciblés – audiovisuel, mode et design – seront identifiés, feront l'objet de campagnes de promotion numériques et seront intégrés à des réseaux. • Contribution au développement et à la structuration de nouvelles ICC. La pépinière d'entreprises Studios Kirah sera renforcée par l'établissement d'une antenne régionale à Labé. Par ailleurs, un programme sera mis en place pour répondre aux difficultés rencontrées par ces différents secteurs à Conakry et Labé. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§19.4 et 19.8)		<p>Mesures en faveur de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat. Le projet s'adresse aux entrepreneurs des industries culturelles et créatives de Guinée. Le demandeur prévoit de mobiliser l'écosystème entrepreneurial de Conakry et de créer un écosystème similaire à Labé.</p> <p>Statistiques et systèmes d'information. Trois secteurs des industries culturelles et créatives (audiovisuel, mode et design) seront cartographiés. À ce jour, il n'existe aucune base de données statistiques permettant d'évaluer la contribution des industries culturelles et créatives au développement économique et social du pays.</p> <p>Créativité et compétences numériques. Dix entrepreneurs seront invités à rejoindre une pépinière d'entreprises nouvellement créée à Labé.</p> <p>Niveaux de représentation des femmes dans les secteurs de la culture et des médias et niveaux de participation des femmes à la vie culturelle. La proposition de projet est axée sur la participation et la représentation des femmes dans le secteur culturel.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)		<p>Le projet prévoit le recrutement d'un responsable financier dédié, disposant d'une grande expérience dans ce domaine</p> <p>Fort de plus de 10 ans d'expérience, le demandeur a déjà établi avec succès une pépinière pour les jeunes entreprises culturelles. Les Studios Kirah disposent d'un espace suffisant pour mener à bien le projet. L'équipe est composée de neuf personnes travaillant pour l'organisation, ainsi que de prestataires externes.</p> <p>Les activités prévues sont organisées de manière logique et la méthodologie est clairement exposée. Certaines activités devraient être davantage détaillées.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		Ce projet devrait avoir des répercussions positives à long terme. Il prévoit des mesures pour assurer le suivi et l'évaluation tout au long de la période de mise en œuvre, la visibilité dans les médias et le	

Points	Pays bénéficiaire	Numéro du projet	Demandeur
31	Guinée	2021-7707	La MUSE ONG
		<p>développement de partenariats dans la sous-région dans le cadre des activités du projet visant à promouvoir le partage d'expériences dans l'espace francophone.</p> <p>Douze partenaires publics et privés aux profils divers sont associés au projet. Leurs responsabilités dans la mise en œuvre du projet sont détaillées dans une certaine mesure.</p> <p>Le projet tient compte de la nouvelle Politique nationale pour la culture (2018), élaborée par l'ancien Ministère des sports, de la culture et du patrimoine historique. Par ailleurs, le gouvernement envisage de développer le Fonds de développement des arts et de la culture (FODAC), créé en 2020. Le projet s'inscrit dans le cadre de cette initiative gouvernementale.</p>	
		<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts estiment que le projet est bien structuré étant donné qu'il a pour point de départ un modèle de pépinière d'entreprises qui existe déjà. Il correspond bien aux priorités du FIDC, tout en répondant aux besoins du pays. Toutefois, la planification financière comporte certains points faibles et les mesures visant à pérenniser les effets du projet, notamment pour les bénéficiaires, devraient être consolidées.</p>	

ANNEXE IV

Proposition de nouveaux membres pour le Groupe d'experts

Groupe	Expert	Pays	Mandat
Groupe I	Mme Valeria MARCOLIN	Italie	2020-2023
Groupe II	Mme Lidia Varbanova	Bulgarie	2020-2023
Groupe III	M. Lazaro Israel Rodriguez Oliva	Cuba	2020-2023
<i>Groupe IV</i>	<i>Mme Anupama Sekhar</i>	<i>Inde</i>	<i>2022-2025</i>
<i>Groupe V(a)</i>	<i>Mme Ayeta Anne Wangusa</i>	<i>Ouganda</i>	<i>2022-2025</i>
<i>Groupe V(b)</i>	<i>Mme Ghita Khaldi</i>	<i>Maroc</i>	<i>2022-2025</i>

Proposition d'experts suppléants

Groupe	Expert	Pays	Mandat
Groupe I	Mme Astrid Audibert	Belgique	2020-2023
Groupe II	Mme Mira Burri	Bulgarie	2020-2023
Groupe III	M. Eduardo Saravia	Colombie	2020-2023
<i>Groupe IV</i>	<i>Mme Yoonhyung Jeon</i>	<i>République de Corée</i>	<i>2022-2025</i>
<i>Groupe V(a)</i>	<i>Mme Doreen Anthony Sinare</i>	<i>République-Unie de Tanzanie</i>	<i>2022-2025</i>
<i>Groupe V(b)</i>	<i>Mme Rima Mismar</i>	<i>Liban</i>	<i>2022-2025</i>

Courtes biographies des experts proposés pour devenir membres du nouveau Groupe d'experts

Mme Anupama Sekhar

Mme Anupama SEKHAR est une experte des politiques artistiques et de la coopération culturelle transnationale. Actuellement, elle est directrice des politiques et de l'engagement à la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (FICAAC), le réseau mondial des conseils des arts, des ministères de la culture et des agences gouvernementales, avec des institutions membres représentant plus de 70 pays. Auparavant, elle était directrice du département Culture à la Fondation Asie-Europe (ASEF), où elle a dirigé des projets de coopération internationale dans plus de 50 pays avec plus de 400 partenaires, ainsi que la stratégie et la mise en œuvre du portefeuille d'ASEF sur les arts, la culture et le patrimoine. En tant que membre de la Banque d'expertise de l'UNESCO depuis 2015, elle a entrepris des missions d'assistance technique pour aider plusieurs gouvernements d'Asie à mettre en œuvre la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Anupama est actuellement membre du conseil d'administration d'ArtsEquator, qui promeut l'écriture critique sur la pratique artistique en Asie du Sud-Est. Elle siège également à l'Assemblée générale de The Festival Academy. Conférencière, panéliste et modératrice active lors de divers événements internationaux, elle a contribué à créer des espaces sûrs pour un débat constructif et transparent sur des questions urgentes liées aux arts. Anupama est diplômée en littérature anglaise et en études internationales. Elle est une danseuse formée dans le style classique indien Bharatnatyam. Citoyenne indienne, elle est actuellement basée à Dubaï.

Mme Ayeta Anne Wangusa

Ayeta Anne Wangusa est Directrice exécutive de Culture and Development East Africa (CDEA), groupe de réflexion créatif établi à Dar es-Salaam (Tanzanie). Spécialiste de la communication, elle a à son actif 20 ans d'expérience dans la presse écrite en Ouganda ainsi que des activités de conseil en communication et en médias auprès de trois organisations de développement en Tanzanie. Membre de l'Équipe d'experts pour le renforcement des capacités de l'UA/NEPAD, spécialisée dans la gestion des connaissances et la communication, elle fait également partie du comité directeur du Réseau africain des politiques culturelles (ACPN). Elle a mis ses compétences au service de la rédaction du guide de mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine et de la révision du Plan d'action de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives en Afrique. De 2015 à 2017, elle a été coordonnatrice pour l'Afrique de la Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (FICAAC). De 2009 à 2012, elle a représenté l'Afrique de l'Est au sein du Comité consultatif de la société civile du Commonwealth (CSAC).

Mme Ghita Khaldi

Ghita Khaldi est une cheffe de projets culturels marocaine, fondatrice de l'association marocaine Afrikayna qui promeut les échanges interculturels, le développement et la coopération en Afrique. A travers la même organisation, elle conçoit, développe et produit plusieurs programmes comme le premier fonds marocain de mobilité pour les artistes africains, baptisé Africa Art Lines. Mme Khaldi est également en charge de la coordination et de la production du Festival L'Boulevard à Casablanca depuis 2014 pour le compte de l'organisation EAC L'Boulevard. Elle est également impliquée en tant que membre du comité de pilotage dans plusieurs ONG culturelles panafricaines et internationales comme : le Fonds africain pour la culture (membre fondatrice), la fondation Music In Africa (Trésorière), et le Conseil international de la musique.

Courtes biographies des experts proposés pour devenir membres suppléants du nouveau Groupe d'experts

Mme Yoonhyung Jeon

Yoonhyung Jeon est cadre supérieur au Conseil du film coréen (COFIC), une institution gouvernementale sud-coréenne responsable du financement et du développement de la politique cinématographique/du public. Elle supervise l'assistance technique, l'évaluation et la gestion des fonds. Tout au long de sa carrière de 18 ans dans les industries culturelles et créatives, elle a dirigé de nombreuses stratégies, opérations et projets organisationnels avec des gouvernements et des entreprises en Corée et à l'étranger. Son expérience comprend des programmes de soutien à la distribution, le financement et l'évaluation de festivals de cinéma, et la mise en œuvre de politiques audiovisuelles. Yoonhyung a travaillé en étroite collaboration avec des artistes et des professionnels de l'industrie pour transformer leurs idées et leurs stratégies en productions et en diffusion internationale. Elle est chargée de cours à temps partiel à l'université Kyung Hee depuis 2021.

Mme Doreen Anthony Sinare

Doreen Anthony Sinare est présidente-directrice générale et administratrice du droit d'auteur de la Société du droit d'auteur de Tanzanie relevant du ministère de la Culture, des Arts et des Sports. Elle a coordonné et augmenté le nombre de membres, les revenus du COSOTA, et les activités de lutte contre la piraterie, en particulier celles menées en coopération avec MultiChoice Tanzanie (DSTV) et le Bureau du directeur des enquêtes criminelles. Elle a également participé au renforcement de la coopération avec d'autres parties prenantes (Fédérations et Associations de titulaires de droits et d'utilisateurs, OMPI, ARIPO, CISAC, IFPI et autres). Elle a coordonné la préparation de deux plans stratégiques (5 ans) pour promouvoir et protéger les titulaires de droits. Elle a participé à une recherche sur la contribution économique des industries basées sur le droit d'auteur en Tanzanie en 2012, a participé à un projet de l'OMPI mandaté à l'Institut Max Planck pour la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence à Munich pour mener une enquête sur la pratique des juridictions du droit de la concurrence sur le droit d'auteur, la concurrence et le développement.

Rima Mismar

Rima Mismar est depuis 2016 directrice exécutive du Fonds arabe pour les arts et la culture (AFAC). Mme Mismar a terminé ses études en arts de la communication (radio/télévision/cinéma) à l'Université libano-américaine (LAU) à Beyrouth en 1998. Elle a publié des articles dans plusieurs journaux locaux et cahiers culturels, en s'intéressant en particulier au cinéma. Elle a entamé une carrière de critique cinématographique à partir de 1999. Elle a fait partie du jury ou du comité de sélection de plusieurs festivals, contribué à plusieurs études critiques sur le cinéma arabe, modéré des tables rondes et écrit pour plusieurs médias régionaux. Elle a travaillé brièvement pour la télévision, en tant que rédactrice et productrice de plusieurs épisodes de l'émission *The Arabic Lens* (Al Adasa Al Arabiya). Elle a également écrit et fait des recherches pour plusieurs longs métrages documentaires produits et diffusés par la chaîne Al-Arabiya. Mme Mismar a rejoint l'AFAC en 2011 en tant que Responsable du programme Cinéma, avant d'être nommée Directrice adjointe en 2015.